



RAPPORT ANNUEL 2013

CONSEIL DE QUARTIER
DE CAP-ROUGE

Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



CONSEIL DE QUARTIER

RAPPORT ANNUEL 2013

**CONSEIL DE QUARTIER
DU CAP-ROUGE**

Le 15 avril 2014

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot du président	1
2. Présentation du conseil de quartier	3
2.1. Le conseil de quartier.....	3
2.2. Les membres du conseil d'administration	3
2.3. Le territoire du quartier.....	4
3. Demandes d'opinion	5
4. Plan d'action 2013	6
Les activités et les réalisations 2013	7
4.1. Fonctionnement du conseil	7
4.2. Les résultats 2013.....	7
4.2.1. Mise en œuvre du Plan directeur de quartier.....	7
4.2.2. Amélioration de la sécurité et de la qualité des voies de circulation dans le quartier	7
4.2.3. Maintien et développement du sentiment d'appartenance au quartier.....	7
4.2.4. Collaboration avec des organismes locaux et régionaux.....	8
4.2.5. Mise en valeur des sentiers riverains	8
4.2.6. Participation aux consultations de la Ville et recommandations.....	8
4.2.7. Promotion du quartier et de la communication avec ses résidents	8
Le plan d'action 2014.....	10
Signature du Livre d'or : une tradition pour notre conseil de quartier	11
5. Bilan et états financiers au 31 décembre 2013	11

1. Mot du président

Les membres du conseil d'administration du Conseil de quartier du Cap-Rouge vous présentent le bilan des activités pour l'année 2013.

Nous avons exposé lors de l'assemblée générale tenue en avril 2013 les différents volets d'un plan d'action en continuité avec celui de l'année précédente. À cela s'est ajoutée une priorisation des actions 2013-2014 déposée en juin 2013 et publiée dans la section du conseil de quartier sur le site Internet de la Ville de Québec.

Nous avons expérimenté les changements aux mécanismes de participation citoyenne pilotés par la Ville de Québec sur le rôle et le fonctionnement des conseils de quartiers, l'arrimage entre la Ville et les conseils de quartier ainsi que la communication. Entre autres, nous avons été consultés en amont à l'occasion d'un projet de règlement concernant une modification au zonage dans le secteur de la rue Onésime-Voyer sur le plateau. À cet égard, nous souhaitons vivement qu'une telle consultation en amont devienne un mécanisme régulier qui permettra au conseil de quartier de mieux orienter ses interventions avant les consultations publiques. De manière générale, force nous est de constater que les conseils de quartier souffrent toujours de la désaffection des citoyens lors des assemblées ordinaires, à moins que des préoccupations importantes ne les interpellent notamment dans le cadre de consultations publiques.

Quant aux éléments priorisés du plan d'action 2013-2014, le conseil a grandement apprécié sa participation au circuit *Découverte de la rivière du Cap-Rouge* organisé par le Conseil de bassin de la rivière Cap-Rouge en novembre 2013. Cependant, nous devons constater que certaines difficultés ont fait en sorte d'empêcher la réalisation de certaines priorités au cours de l'année 2013, notamment la consultation sur la sécurité routière et une activité du type *Partageons la chaussée*, mais le processus devrait aboutir au cours du printemps prochain.

Dans la foulée des conseils d'administration précédents, nous avons maintenu l'importance de mettre en pratique un mode de communication respectueux et de type collaboratif avec les intervenants municipaux ou autres. C'est l'attitude que notre conseil a adoptée, autant dans son écoute des citoyens que dans ses rapports avec les instances municipales et gouvernementales.

Je remercie tous les membres du conseil d'administration. Ce sont des personnes engagées qui offrent temps, compétence et savoir-faire pour le mieux-être de notre quartier.

Nous remercions toutes les résidentes et tous les résidents du quartier ainsi que les responsables d'organismes qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à la réalisation de nos dossiers.

Également, nous avons apprécié en cours d'année la collaboration de mesdames Priscilla Lafond et Cristina Bucica et de monsieur Alexandre Armstrong, conseillers en consultations publiques, ainsi que celle des différents services de l'Arrondissement et de la Ville interpellés selon les sujets. Merci pour votre collaboration et votre professionnalisme

Les conseillers municipaux des districts touchant le territoire de notre quartier sont membres d'office de notre conseil. En 2013, année d'élection municipale, deux conseillers

municipaux, M^{me} Denise Tremblay Blanchette et M. Jean Guilbault, ont siégé jusqu'en novembre 2013; depuis, M^{me} Anne Corriveau et M. Laurent Proulx ont pris la relève. La participation régulière des conseillers aux assemblées du conseil de quartier est essentielle tant pour le partage de l'information et le cheminement de nos dossiers que pour la qualité et la productivité lors de nos rencontres.

En cours d'assemblée générale, et tout au long de l'année, les membres du conseil reçoivent avec intérêt vos commentaires et vos suggestions. C'est par votre présence et votre implication que nous sommes en mesure de remplir notre mandat. Vos avis, votre compétence et vos commentaires nous éclairent et nous permettent de donner des informations plus justes et d'adopter des résolutions plus respectueuses de nos besoins. C'est votre interaction avec le conseil de quartier qui légitime notre existence.

Votre conseil de quartier, qui célébrera son dixième anniversaire en 2014, est et demeure une instance privilégiée pour vous écouter et transmettre vos attentes à nos instances municipales. Par votre présence aux réunions régulières, votre participation aux débats et vos interventions, tous ensemble, nous travaillons à faire de notre communauté du Cap-Rouge un milieu où il fait bon vivre, et ce, en harmonie avec sa nature.



Roch Maltais,
Président

2. Présentation du conseil de quartier

2.1. Le conseil de quartier

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyennes et les citoyens du quartier. Il est un interlocuteur privilégié de la Ville qui a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique. Il constitue un des moyens prévus dans le Règlement sur la politique de consultation publique adopté par la Ville de Québec, tel que modifié le 5 mars 2012 par le Règlement modifiant le *Règlement sur la politique de consultation publique*, R.V.Q. 1881, afin de permettre à la population de participer à la planification et à l'évaluation des services municipaux.

Son rôle est de faciliter la consultation de la population sur les enjeux locaux et de prendre des initiatives pour stimuler le développement du quartier. Le conseil de quartier est appelé à se prononcer ou à agir sur des sujets qui concernent la vie dans le quartier tels que la circulation, les loisirs ou l'environnement. Il peut également influencer certaines décisions ayant un impact direct sur le milieu de vie.

Le Conseil de quartier du Cap-Rouge a été constitué officiellement le 5 novembre 2004 à la demande de la population. Sont membres de ce conseil toutes les personnes majeures qui résident dans le quartier, ainsi que les personnes majeures qui représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Notre conseil de quartier célébrera donc en 2014 son dixième anniversaire.

2.2. Les membres du conseil d'administration

Les affaires du conseil de quartier sont administrées par un conseil d'administration composé de huit (8) membres élus par la population du quartier pour un mandat de deux ans : quatre (4) hommes et quatre (4) femmes. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut nommer par résolution trois (3) autres personnes pour être administrateurs cooptés portant ainsi le nombre d'administrateurs à onze (11) membres.

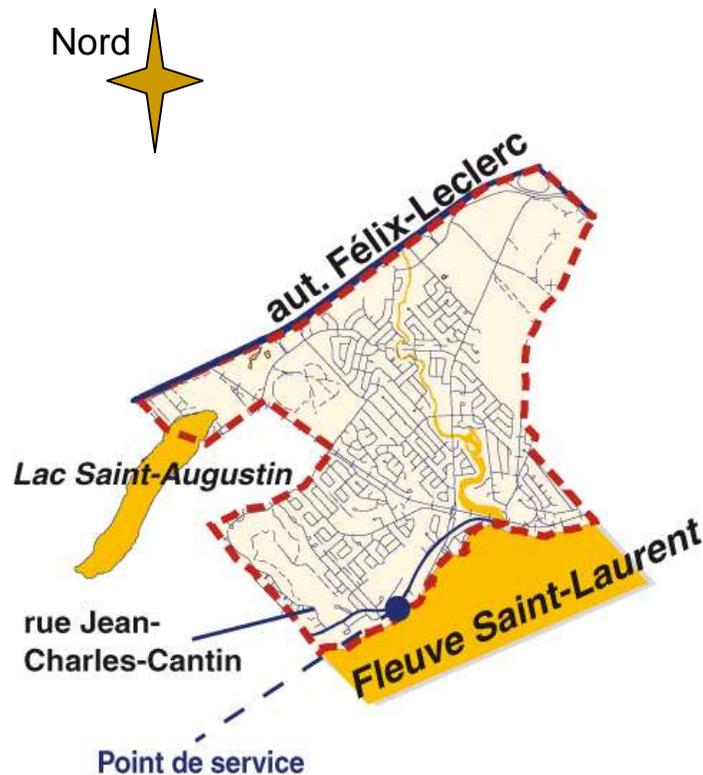
Les conseillers municipaux dont le district ou une partie de celui-ci se situe dans les limites du quartier sont également membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

Composition du conseil d'administration en 2013	
M. Roch Maltais	Administrateur et président
M ^{me} Marie-Hélène Mercier	Administratrice et secrétaire
M ^{me} Rita Veilleux	Administratrice et trésorière jusqu'en avril 2014
M ^{me} Thérèse Jobin Martineau	Administratrice jusqu'en avril 2014
M. Daniel Presseau	Administrateur jusqu'en avril 2014
M ^{me} Sylvie Roy	Administratrice jusqu'en avril 2014
M. Martin Blanchette	Administrateur jusqu'en avril 2014
M ^{me} Denise Tremblay Blanchette	Conseillère municipale du district de Cap-Rouge jusqu'en novembre 2013
M. Jean Guilbault	Conseiller municipal du district de Champigny jusqu'en novembre 2013
M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale du district de Pointe-de-Sainte-Foy
M. Laurent Proulx	Conseiller municipal du district de Cap-Rouge-Laurentien

2.3. Le territoire du quartier

Les limites des territoires des conseils de quartier ont été adoptées par le conseil municipal en novembre 2003, après la consultation de la population et des conseils d'arrondissement. Les limites du quartier du Cap-Rouge ont été révisées en janvier 2006 à la suite de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Le territoire du Conseil de quartier du Cap-Rouge regroupe une population de près de 16 600 personnes. Il est délimité au nord par l'autoroute Félix-Leclerc, à l'est par le boulevard du Versant-Nord, au sud par le fleuve Saint-Laurent et à l'ouest par les limites de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (rue Jean-Charles-Cantin et la voie ferrée). Les limites du conseil de quartier sont illustrées par la carte ci-dessous. Notre territoire s'agrandit. Des développements résidentiels sont en cours dans le secteur des Faubourgs et de l'Érable Rouge.



En 2013, le point de service, maintenant appelé le centre communautaire de Cap-Rouge, regroupe dans ses locaux les organismes reconnus par le conseil d'arrondissement. Entre autres, la Société historique du Cap-Rouge, le club FADOQ Cap-Rouge et le Cercle de fermières.

3. Demandes d'opinion

Les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à donner leur opinion sur un projet de modification à la réglementation sur l'urbanisme. Ainsi, ils ont émis leur recommandation pour le projet suivant :

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36452Cc. R.C.A.3V.Q. 123
Demande d'opinion Tenue le 18 juin 2013 au centre communautaire de Cap-Rouge 57 citoyens étaient présents.
Objet de la demande d'opinion La demande vise à permettre un usage résidentiel sur le site de l'ancienne station-service située à l'intersection des rues de la Promenade-des-Sœurs et Onésime-Voyer (4899, rue de la Promenade-des-Sœurs).
Recommandation du conseil de quartier CONSIDÉRANT que le Plan directeur du quartier du Cap-Rouge indique, au point 1.1.2 de son plan d'action, que le conseil de quartier exerce une vigilance pour permettre « une meilleure harmonisation entre le cadre architectural existant et les nouvelles constructions et rénovations »; CONSIDÉRANT qu'actuellement le voisinage du terrain est composé principalement de bâtiments de 2 à 4 étages (à l'est et au nord), de maisons unifamiliales (au sud) ou de bâtiments commerciaux à hauteur comparable (à l'ouest); CONSIDÉRANT que le terrain visé par la demande comporte déjà une surélévation par rapport aux terrains situés en arrière, ce qui augmenterait l'effet de hauteur par rapport aux bâtiments existants; CONSIDÉRANT que, lors de la consultation publique, la majorité des citoyens du secteur présents à l'assemblée ont exprimé clairement leur désaccord par rapport à la volumétrie et au nombre d'étages proposés (6 étages et 60 logements); CONSIDÉRANT que selon plusieurs citoyens un projet d'un tel gabarit avec tant d'unités risque d'avoir une incidence notable sur la circulation et le stationnement sur les rues de la Promenade-des-Sœurs et Onésime-Voyer; SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT : <ul style="list-style-type: none">• d'émettre un avis défavorable au projet de modification réglementaire tel que présenté et qui prévoit d'agrandir la zone résidentielle 37011Hc, avec ses spécifications actuelles, à même le lot concerné (R.C.A.3V.Q. 108), soit le lot 1 408 819 qui est situé dans la zone 37013Cb, et ce, tout en mentionnant que le conseil de quartier est en accord avec un développement résidentiel sur le lot visé, pourvu que le nombre d'étages et la hauteur maximale permis par une nouvelle réglementation applicable à ce lot assurent une transition harmonieuse avec la volumétrie et la hauteur des bâtiments déjà existants dans les secteurs avoisinants;• de recommander aux membres du Conseil d'arrondissement de revoir le projet de modification réglementaire de cette partie de la zone 37013Cb à la lueur des éléments décrits à la présente résolution et à tous autres critères exposés par les citoyens lors de la consultation publique.

4. Plan d'action 2013

Les priorités d'action retenues lors de l'assemblée générale annuelle du Conseil de quartier du Cap-Rouge tenue en avril 2013 visaient :

- L'amélioration de la sécurité et de la qualité des voies de circulation dans le quartier;
- La protection des parcs et des espaces verts;
- Le maintien et le développement du sentiment d'appartenance au quartier;
- La collaboration avec les organismes locaux et régionaux;
- La participation et les recommandations lors des consultations de la Ville;
- La promotion du quartier et la communication avec ses résidents.

À cela s'est ajoutée une mise à jour des priorités de réalisation du plan directeur de quartier faite en juin 2013. Les priorités identifiées ont été:

- Réalisation du projet de sensibilisation *Partageons la chaussée*;
- Élaboration d'une consultation publique sur la sécurité routière/cohabitation des véhicules, cyclistes et piétons ;
- Identification visuelle (mobilier urbain) notamment pour développer le sentiment d'appartenance des résidents du quartier ;
- Collaboration avec d'autres organismes en vue de la réalisation du circuit découverte et exploration de la rivière du Cap-Rouge ;
- Évaluer la faisabilité de relier le sentier nord/sud de la rivière du Cap-Rouge en concertation avec les autres organismes impliqués ;
- Suivi d'autres dossiers concernant notamment la visibilité du viaduc du CN à l'entrée du quartier, l'installation de bancs de parcs aux alentours de la nouvelle passerelle sur la rivière du Cap-Rouge et la situation du quartier par rapport au transport en commun.

Les activités et les réalisations 2013

4.1. Fonctionnement du conseil

Le conseil de quartier a tenu au cours de l'année neuf (9) assemblées publiques ordinaires et son assemblée générale annuelle.

Les membres du conseil ont participé à différentes consultations et rencontres de sensibilisation tenues tant par la Ville que par l'Arrondissement.

4.2. Les résultats 2013

4.2.1. Mise en œuvre du Plan directeur de quartier

- Interventions dans le dossier du développement du parc Chaudière, notamment en ce qui a trait à une pétition déjà déposée par des citoyens concernant la réalisation des divers équipements annoncés et le calendrier de réalisation de ceux-ci.
- Confirmation des sommes résiduelles accordées au conseil en 2009 en vertu du Règlement pour la réalisation du plan directeur de quartier du Cap-Rouge (RVQ 1552).

4.2.2. Amélioration de la sécurité et de la qualité des voies de circulation dans le quartier

La sécurité dans les rues est un sujet qui revient constamment et qui préoccupe avec raison les citoyens. À cet effet, plusieurs interventions ont été réalisées (ou le seront prochainement) :

- Démarches en vue de la réalisation d'une consultation sur la sécurité et une activité de type Partageons la chaussée;
- Les membres du conseil ont assisté à une conférence sur la sécurité routière présentée par un représentant de la Ville de Québec;
- Suivi réalisé par rapport à une problématique du calendrier de lignage des passages piétonniers dans le quartier;
- Intervention relativement à la problématique de circulation de l'intersection des rues du Domaine, de la Promenade-des-Sœurs et avenue de la Rivière;
- Intervention et résolution adoptée en lien avec une problématique de circulation relative aux entrées et aux sorties des véhicules sur le boulevard Jean-Gauvin à l'intersection des commerces IGA/Jardin mobile;
- Appui à une citoyenne et suivi d'une problématique de sécurité pour des écoliers dans un secteur de la rue Jean-Charles-Cantin.

4.2.3. Maintien et développement du sentiment d'appartenance au quartier

- Participation aux activités organisées par les organismes;
- Signature du livre d'or par des citoyens méritants lors de l'assemblée générale annuelle;

- Participation à une présentation/consultation par l'Arrondissement concernant l'offre de services en matière de loisirs;
- Demande et suivi concernant les statistiques de fréquentation des citoyens au parc nautique de Cap-Rouge;
- Discussion et suivi concernant l'entretien hivernal de la nouvelle passerelle sur la rivière du Cap-Rouge;
- Motion de félicitations et adoption d'une résolution soulignant l'excellent travail d'organisation de la Société historique du Cap-Rouge concernant les célébrations du 100e anniversaire du Tracel du Cap-Rouge.

4.2.4. Collaboration avec des organismes locaux et régionaux

- Invitations particulières aux organismes du milieu à l'assemblée générale annuelle du conseil de quartier;
- Participation aux rencontres périodiques des présidents des conseils de quartier de l'arrondissement 03.

4.2.5. Participation à la réalisation de l'activité du circuit *Découverte de la rivière du Cap-Rouge* organisée par le Conseil du bassin de la rivière du Cap-Rouge en novembre 2013. Mise en valeur des sentiers riverains

- Participation à l'activité du circuit *Découverte des sentiers de la rivière du Cap Rouge*, tenue en novembre 2013 sous l'égide du Conseil de bassin de la rivière du Cap-Rouge. Cette activité réalisée en partie durant la soirée a été un immense succès attirant plusieurs centaines de citoyens venus en famille échanger et se familiariser avec le milieu naturel de la rivière.
- Appui aux recommandations du Conseil de bassin de la rivière du Cap-Rouge concernant l'adoption par la Ville du Plan triennal d'immobilisations 2014-2015-2016.

4.2.6. Participation aux consultations de la Ville et recommandations

- Recommandation sur une demande d'opinion concernant des changements à un règlement de zonage pour le secteur de la rue Onésime-Voyer;
- Le conseil fait part de son inquiétude pour la protection des boisés du futur développement Chaudière, entres autres à la suite de la coupe d'arbres survenue dans le développement résidentiel de la rue Louise-Fiset attenante à l'intersection de la rue Capitaine-Bernier et de l'avenue Legendre.

4.2.7. Promotion du quartier et de la communication avec ses résidents

- Invitation annuelle pour la présentation de candidatures à l'assemblée générale selon les règles régissant les conseils de quartier;
- Promotion auprès des citoyens de la liste d'envoi électronique des nouvelles du Conseil de quartier du Cap-Rouge;

- Collaboration avec les journaux locaux : L'Appel et L'Écho de Cap-Rouge.
- Présentation au conseil par deux représentantes du CSSS de la Capitale d'un portrait de la « défavorisation » dans l'Arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge;
- Réception d'une pétition de citoyens et suivi concernant une problématique de sécurité dans le secteur des lots vacants de la rue Jean-Charles Harvey (secteur Les Sources);
- Suivi auprès du ministère de l'Environnement d'un dossier environnemental concernant certains effets indésirables provoqués par les opérations d'une entreprise du quartier.

Le plan d'action 2014

Le plan d'action de l'année 2014 s'inscrit dans la continuité de celui de l'année 2013. Le conseil d'administration fera de nouveau une mise à jour des priorités du plan directeur. Nous fondons beaucoup d'espoir sur le fait qu'une ressource de la Ville est maintenant mandatée pour nous aider à faire avancer nos demandes dans les dédales administratifs de la Ville. Les volets prévus à ce jour sont :

1. *Réalisation de divers projets en conformité avec le Règlement sur la mise en œuvre du plan de quartier du Cap-Rouge adopté en 2009*
 - ◆ Suivi périodique sur l'état d'avancement des projets ou dossiers;
 - ◆ Mise à jour du plan directeur de quartier.

2. *Amélioration de la sécurité et de la qualité des voies de circulation dans le quartier*
 - ◆ Procéder à une consultation sur la sécurité routière, cycliste et piétonnière dans le quartier;
 - ◆ Réaliser une activité du type *Partageons la chaussée* au cours du printemps ou de l'automne 2014.

3. *Protection des parcs et des espaces verts*
 - ◆ Suivi concernant le développement et l'installation des équipements sportifs prévus dans le parc Chaudière;
 - ◆ Participation aux activités initiées pour la sensibilisation et la découverte des sentiers de la rivière du Cap-Rouge en collaboration avec le Conseil de bassin de la rivière du Cap-Rouge.

4. *Maintien et développement du sentiment d'appartenance au quartier*
 - ◆ Signature du Livre d'or lors de l'assemblée générale annuelle par des citoyens s'étant démarqués ;
 - ◆ Dénomination de la nouvelle passerelle.

5. *Collaboration avec les organismes du milieu*
 - ◆ Invitation aux organismes à participer aux activités du conseil de quartier, particulièrement à l'AGA et à la mise en œuvre du plan directeur de quartier;
 - ◆ Participation, sur invitation, aux activités des organismes;
 - ◆ Appuis divers selon les demandes ou besoins formulés par les organismes;
 - ◆ Participation à des tables régionales de concertation (ex. : CLD, logements sociaux);
 - ◆ Participation au comité des présidents des conseils de quartier de l'arrondissement 03.

6. *Participation aux consultations de la Ville et recommandations*
 - ◆ Demandes de modification au zonage

7. *Promotion du quartier et de la communication avec ses résidents*

- ◆ Tenue d'assemblées ordinaires mensuelles, d'une assemblée générale annuelle, et d'assemblées spéciales s'il y a lieu;
- ◆ Amélioration de la communication par la publication d'articles dans les journaux locaux et dans la page Web du conseil sur le site de la Ville ;
- ◆ Souligner de façon spéciale le 10e anniversaire de constitution du Conseil de quartier du Cap-Rouge à l'automne 2014.

Signature du Livre d'or : une tradition pour notre conseil de quartier

Chaque année, les membres du conseil d'administration invitent les citoyens à déposer les candidatures de personnes qui se sont démarquées dans leur domaine et/ou activités comme citoyens du quartier ou par leur implication dans notre milieu. Ce peut être grâce à leur originalité, à leur performance, à leur dévouement à une cause ou à leurs réalisations au niveau local, provincial, national ou même international.

Nous remercions notre population pour les propositions reçues qui nous permettent de retenir un maximum de deux (2) ou trois (3) candidatures pour la signature du Livre d'or. Nous honorons ces personnes lors de l'assemblée générale annuelle et un cadeau leur est remis.

5. Bilan et états financiers au 31 décembre 2013

En 2013, le Conseil de quartier du Cap-Rouge a reçu une subvention de 1 200 \$ de la ville de Québec pour ses frais de fonctionnement.

Nous avons une somme de 494,46 \$ restante à la fin de l'année 2012. Le conseil a donc fonctionné pour l'année 2013 avec un budget ajusté de 1 694,46 \$.

Les dépenses de l'année 2013 ont été de l'ordre de 625,31 \$ pour les frais d'administration bancaire, les dépenses des membres du conseil d'administration et pour l'assemblée générale de l'année 2013, ce qui inclut les cadeaux et le goûter pour les signataires du Livre d'or.

La somme de 1 069,15 \$ n'a pas été utilisée en 2013 et est donc reportée en 2014.

Les livres sont ouverts pour consultation si nécessaire.

Le conseil de quartier du Cap-Rouge

États financiers

Au 31 décembre 2013

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	<u>1 069 \$</u>	<u>495 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	<u>0</u>	<u>0</u>
Actif net		
Non affecté	<u>1 069 \$</u>	<u>495</u>

AU NOM DU CONSEIL DE QUARTIER DU CAP-ROUGE :

Rita Veilleux, trésorière

Roch Maltais, président

LE CONSEIL DE QUARTIER DU CAP-ROUGE

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec	1 200 \$	
Fonctionnement		
Charges		
Fonctionnement	<u>625 \$</u>	<u>864 \$</u>
Projets		
Excédent des produits par rapport aux charges		
Actif net non affecté au début de l'exercice	<u>1 694 \$</u>	<u>1 358 \$</u>
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>1 069 \$</u>	<u>495 \$</u>